



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide humanitaire

Question écrite n° 21297

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'intervention humanitaire d'urgence en Algérie. En effet, suite au drame du tremblement de terre survenu dans plusieurs villes algériennes et plus particulièrement à Bourmedes, le 21 mai dernier, la France s'est émue de la détresse du peuple algérien et de l'ampleur des besoins nécessaires pour leur venir en aide. Face à ce cataclysme, il est apparu que la France bénéficiait d'un savoir-faire, ou plutôt d'un savoir-agir, fait d'efficacité et de rapidité. Il conviendrait donc de présenter la globalité de ce type d'intervention et d'envisager de faire appel au bénévolat notamment médical pour renforcer ce dispositif opérationnel d'action humanitaire. Il lui demande de bien vouloir lui présenter ce dispositif d'action humanitaire.

Texte de la réponse

Le bilan du terrible séisme qui a frappé l'Algérie le 21 mai est particulièrement lourd : plus de 2 200 morts et 11 000 blessés, 2 000 à 3 000 disparus, plus de cent mille personnes sans abri. Les dégâts matériels sont considérables. Dès l'annonce de la catastrophe, le gouvernement a mobilisé ses moyens d'action humanitaire. Moins de vingt heures après les premières secousses, deux détachements de la sécurité civile spécialisés en sauvetage-déblaiement étaient sur place, accompagnés du personnel médical du service de santé des Armées et du bataillon des marins-pompiers de Marseille. Ils ont pu sauver huit personnes, dont trois enfants, des ruines de Boumerdès. En parallèle à ce travail de recherche, une équipe de 29 sapeurs-pompiers du service départemental d'incendie et de secours du Gard, composée de médecins et d'infirmiers, a mis en place un hôpital de campagne équipé d'un bloc chirurgical. Plus de 900 blessés ont pu être soignés en une semaine. Ce sont au total 143 personnes qui ont été mobilisées et 128 tonnes de matériels qui ont été acheminés sur place. Cette aide d'urgence, qui s'est élevée à plus d'un million d'euros, a été financée par la délégation à l'action humanitaire du ministère des Affaires étrangères. Elle a été complétée, il faut le souligner, par une aide non gouvernementale particulièrement importante. Enfin, elle se prolonge aujourd'hui par une assistance à la reconstruction qui s'engage en Algérie. Notre dispositif d'action humanitaire a donc fait la preuve de sa réactivité et de son efficacité. Il a intégré de très nombreux intervenants, permettant de faire jouer les complémentarités entre administrations, organisations non gouvernementales, entreprises, associations et particuliers. Cette diversité d'acteurs enrichit notre action humanitaire. Elle nécessite aussi un renforcement du rôle de coordination du ministère des Affaires étrangères et de sa délégation à l'action humanitaire. A cet effet, un comité interministériel de l'action humanitaire d'urgence sera très prochainement mis en place. Ce comité aura un prolongement opérationnel sous la forme d'un groupe interministériel, mobilisable en quelques heures et pouvant rester en place tout au long d'une crise. Selon les besoins, ce groupe, composé de délégués désignés par les ministres compétents, pourra être assisté de représentants des ONG les plus impliquées sur la zone ou des entreprises dont les compétences et l'aide pourraient s'avérer nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21297

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5298

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6267